

12 mar 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 12 mars 2004](#)

Modification des conditions de recrutement des agents de l'Etat

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction Publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant sur le statut des agents de l'Etat ainsi que l'arrêté royal (**) fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction Publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant sur le statut des agents de l'Etat ainsi que l'arrêté royal (**) fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics.

Le projet vise à supprimer l'interdiction de recruter ou d'engager les porteurs d'un diplôme donnant accès à un niveau supérieur à celui auquel appartient l'emploi à pourvoir.(*) du 2 octobre 1937.(**) du 13 mars 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe